

Semaine du 25 octobre au 2 novembre 2025	Prieuré Saint-François-Régis 31 rue Holtzer - 42240 Unieux 04 77 40 20 55 42p.unieux@fsspx.fr	Chapelle du Cœur-Immaculé-de-Marie 3 pl. Maréchal Foch 42000 Saint-Étienne 04 77 40 20 55	Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire 46 rue Marx Dormoy 42300 Roanne 04 77 40 20 55	Chapelle de la Visitation 1 place de la Plâtrière 43000 Le Puy 04 77 40 20 55
Samedi 25 de la Sainte Vierge au samedi Blanc, 4^e classe Notre-Dame des Victoires <i>Mém. Sts Chrysante et Darie</i>	11h00 Messe lue L		17h30 Chapelet et confessions 18h00 Messe lue OFM	Pas de messe
Dimanche 26 octobre Fête de NOTRE SEIGNEUR CHRIST-ROI Blanc, 1^{re} classe	10h00 Chapelet et confessions 10h30 Messe chantée pour Germaine BOST † 17h30 Vêpres et Salut 18h30 Messe lue D D	08h30 Confessions 09h00 Messe chantée PRO POPULO L	09h30 Chapelet et confessions 10h00 Messe chantée pour Ernesto VIEIRA † et sa famille (OFM) OFM	09h30 Confessions 10h00 Messe chantée N
Lundi 27 De la férie Vert, 4^e classe	07h45 Messe lue 11h00 Messe lue D L			
Mardi 28 St Simon et St Jude, Apôtres Rouge, 2^e classe	07h45 Messe lue 11h00 Messe lue D L			
Mercredi 29 De la férie Vert, 4^e classe	07h45 Messe lue 11h00 Messe lue M L	18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe basse F		
Jeudi 30 De la férie Vert, 4^e classe	07h45 Messe lue 11h00 Messe lue D L			
Vendredi 31 De la férie Vert, 4^e classe	07h45 Messe lue 11h00 Messe lue 18h30 Chemin de Croix M F	18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe basse L	18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe lue D	
Samedi 1^{er} novembre FÊTE DE TOUS LES SAINTS	10h00 Chapelet et confessions 10h30 Messe chantée pour les Foyers adorateurs 17h30 Vêpres et Salut 18h30 Messe lue M F	08h30 Confessions 09h00 Messe chantée L	09h30 Chapelet et confessions 10h00 Messe chantée D	09h30 Confessions 10h00 Messe chantée F
Dimanche 2 novembre 21^e dimanche après la PENTECÔTE Vert, 2^e classe	10h00 Chapelet et confessions 10h30 Messe chantée pour Anna GAGNAIRE † 17h30 Vêpres et Salut 18h30 Messe lue L L	08h30 Confessions 09h00 Messe chantée pour Jean et Ghislaine GÉRARD F	09h30 Chapelet et confessions 10h00 Messe chantée PRO POPULO D	09h30 Confessions 10h00 Messe chantée N

à noter

INDULGENCES À GAGNER POUR LES ÂMES DU PURGATOIRE : du 1^{er} au 8 novembre, les fidèles peuvent gagner chaque jour une Indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire (explications en première page).

LES CALENDRIERS 2026 DE L'ÉCOLE SONT ARRIVÉS ! Disponibles auprès des élèves et au fond des chapelles.

CHAPELET POUR LA FRANCE : tous les mercredis à ND de la Faye à **17h** (heure d'hiver)

L'école remercie les bénévoles et les acheteurs de la *bourse aux vêtements* !

La Croisade Eucharistique prie

En octobre : pour la conversion des païens et les missionnaires

En novembre : Pour les âmes les plus abandonnées du Purgatoire

annonces

*Du 26 octobre au
2 novembre 2025*

Les indulgences

Dans le péché commis il faut distinguer :

- 1 - La faute (l'acte mauvais fait volontairement) remise par Dieu par le moyen de la contrition et du sacrement de pénitence.
- 2 - La peine (le châtiment dû pour réparer) qui est double :
 - soit elle est éternelle, conséquence du péché mortel ; elle est remise en même temps que le péché par l'absolution du prêtre.
 - soit elle est temporelle, conséquence du péché véniel et du péché mortel déjà pardonnés. Cette peine, nous devons l'accomplir ou en ce monde par la pénitence et par les sacrifices volontaires, ou dans l'autre par le feu du Purgatoire.

L'Église, de par la permission de Notre-Seigneur, a le pouvoir de remettre cette peine temporelle ; c'est ce qu'on appelle l'indulgence : " Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au Ciel ".

Pour nous accorder ces indulgences l'Église puise dans le trésor des mérites surabondants de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints.

L'indulgence est donc la rémission totale ou partielle de la peine temporelle due au péché déjà pardonné en accomplissant une oeuvre prescrite par l'Église. Il est requis d'être en état de grâce et de remplir les conditions suivantes :

- Confession dans les 8 jours précédant ou succédant le jour de l'indulgence.
- Communion le jour même
- Visite d'un cimetière en y priant pour les défunts ou, le 2 novembre, on peut visiter une église en y priant pour les défunts et pour le pape (Credo, Pater).
- Prières aux intentions du Souverain Pontife. *
- Exclusion de toute affection à tout péché même véniel. Si cette ultime condition était imparfaite l'indulgence serait alors partielle.

Du 1^{er} au 8 novembre, ces indulgences ne s'appliquent qu'aux âmes du Purgatoire. On ne peut gagner qu'une seule indulgence plénière par jour. Toutes les conditions pour gagner une indulgence plénière sont à réitérer pour chaque indulgence, sauf la confession.

* Les « intentions du Souverain Pontife » sont :

- 1- l'exaltation de l'Église
- 2- la propagation de la foi
- 3- l'extirpation de l'hérésie
- 4- la conversion des pécheurs
- 5- la concorde entre les princes chrétiens
- 6- les autres biens du peuple chrétien